

## Produire, diffuser et contester les savoirs sur le sexe : une sociohistoire de la sexualité dans la Genève des années 1970

BURGNARD, Sylvie

### Abstract

Cette recherche investigate les manières de voir et de penser la sexualité durant les années 1970 dans le contexte genevois. Elle se focalise sur cinq champs spécifiques producteurs de savoirs et de discours sur la sexualité : la sexologie, le planning familial, l'éducation sexuelle, les mouvements féministes et les mouvements homosexuels. L'analyse de ces champs, qui repose sur un large éventail d'archives, permet de mettre en évidence la complexité de la période post-68 et la variété des manières d'appréhender la sexualité, portant à reconsidérer de manière critique la notion de libération sexuelle couramment associée à cette période. Les positions et trajectoires des différents acteurs et instances étudiés dessinent un clivage profond entre deux pôles, clivage qui s'articule autour de la notion de couple hétérosexuel. Sexologie, planning familial et éducation sexuelle produisent et relaient des savoirs qui établissent la conjugalité comme pré-requis à l'exercice de la "bonne sexualité". Ces discours s'opposent et renvoient à la marge ceux produits par les mouvements contestataires qui [...]

### Reference

BURGNARD, Sylvie. *Produire, diffuser et contester les savoirs sur le sexe : une sociohistoire de la sexualité dans la Genève des années 1970*. Thèse de doctorat : Univ. Genève, 2012, no. SES 780

URN : [urn:nbn:ch:unige-217822](http://nbn-resolving.org/urn:nbn:ch:unige-217822)

DOI : [10.13097/archive-ouverte/unige:21782](http://dx.doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:21782)

Available at:

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:21782>

Disclaimer: layout of this document may differ from the published version.



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

# Produire, diffuser et contester les savoirs sur le sexe. Une sociohistoire de la sexualité dans la Genève des années 1970

THÈSE

présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales  
de l'Université de Genève

par

Sylvie Burgnard

sous la direction de

prof. Michel Oris et  
prof. Anne-Françoise Praz

pour l'obtention du grade de

Docteur ès sciences économiques et sociales  
mention sociologie

Membres du jury de thèse:

Michel ORIS, directeur de thèse, professeur à l'Université de Genève  
Anne-Françoise PRAZ, co-directrice de thèse, professeure à l'Université de Fribourg  
Delphine GARDEY, présidente du jury, professeure à l'Université de Genève  
Michel BOZON, directeur de recherche à l'INED  
Virginie DE LUCA BARRUSSE, professeure à l'Université d'Amiens

Thèse no 780

Genève, le 31 mai 2012

certaine distanciation avec les thérapies psychanalytiques dominantes au début du siècle<sup>181</sup>. Conclure à l'éloignement définitif de la psychanalyse serait toutefois erroné dans le contexte spécifique du développement de la sexologie en Suisse romande dans la mesure où l'on peut y observer au contraire une imbrication relativement étroite entre sexologie et psychiatrie, de même qu'entre sexologie et gynécologie d'ailleurs. La réalité romande suggère en outre de nuancer l'importance prise par la notion de plaisir, ou du moins de souligner son association étroite avec celle de l'amour. Dans les années 1970 à Genève, plus que d'orgasme, c'est de coït dont il est question et l'heure d'une orgasmologie pure ne semble pas encore tout à fait venue.

## **2.2 L'essor de la sexologie en Suisse romande à l'aube des années 1970**

### **2.2.1 La sexologie romande, sociogénèse d'une discipline en quête de légitimité**

Les mutations successives de la pensée médicale sur la sexualité que nous venons de retracer influent à bien des égards sur les idées et théories développées par la sexologie romande au cours des années 1970. Encore embryonnaire, la discipline est en quête de légitimité. Comprendre son essor à l'aube de la décennie nécessite de porter le regard vers la configuration sociale, politique et institutionnelle qui rend possible son développement. Dans quel champ s'enracine-t-elle ? Quelles sont les personnes qui contribuent à la faire croître ? À quels besoins doit-elle répondre ?

Avant d'acquérir une renommée et une autorité internationales durant les années 1970, la sexologie genevoise plonge ses racines dans la seconde partie des années 1960 au carrefour de deux spécialités médicales, la gynécologie et la psychiatrie, filiation qui traduit l'héritage cumulé des traités des maladies des femmes d'un côté et de la psychologie de l'instinct sexuel de l'autre. Deux figures masculines se trouvent au cœur de ce processus de développement. Le professeur William Geisendorf (1906-1981) (*cf.* Encadré 1, p. 111), directeur de la policlinique universitaire de gynécologie dès 1958 et doyen de la Faculté de médecine de 1966 à 1976, donne une première impulsion indispensable en œuvrant pour la création d'un centre de planning familial à Genève. C'est au sein de ce centre, créé en 1965 sous le nom de Centre d'information familiale et de régulation des naissances (CIFERN), dont la genèse et l'histoire font l'objet du prochain chapitre, que va se développer la sexologie clinique à Genève, au travers de la pratique du conseil conjugal. Déjà en 1966, le professeur Geisendorf avait constitué, au sein de la policlinique de gynécologie, une unité de gynécologie

---

<sup>181</sup> Chaperon Sylvie, « Kinsey en France: les sexualités féminine et masculine en débat », *op. cit.*, p. 102 ; Giami Alain, « Fonction sexuelle masculine et sexualité féminine. Permanence des représentations du genre en sexologie », *op. cit.*, p. 137 .

psychosomatique, qui se double à partir de 1970 d'une dimension sexologique<sup>182</sup>. L'unité de gynécologie psychosomatique et de sexologie va dès lors travailler en étroite collaboration avec le CIFERN pour la prise en charge des thérapies conjugales et sexologiques. Cette association de la sexologie avec une structure de service public marque en profondeur le processus de développement de l'une comme de l'autre. Pour la sexologie alors encore embryonnaire, elle constitue sans doute possible une importante source de légitimité.

En 1970, le professeur Geisendorf engage Willy Pasini, alors jeune psychiatre, comme chargé de recherche à la polyclinique de gynécologie, avec pour mission de mener une recherche sur l'avortement à Genève<sup>183</sup>. Ceci marque le début d'une collaboration qui ne prendra fin qu'à la retraite du professeur Geisendorf en 1976, date à laquelle Willy Pasini, nommé professeur extraordinaire, lui succède à la tête de l'unité de gynécologie psychosomatique et de sexologie.

Les situations auxquelles tous deux se trouvent confrontés dans le cadre des consultations à la polyclinique de gynécologie comme au sein du CIFERN éveillent leur intérêt pour les enjeux de couple et de sexualité. À l'intérêt pour la pratique expérimentale de l'accouchement sans douleur, puis pour les questions de grossesse, désirée et non désirée, de contraception et d'avortement, va s'ajouter un intérêt pour la sexualité en tant que facteur de bien-être et de stabilité du couple. Les titres des ouvrages issus de leur travail conjoint reflètent bien ce cumul d'intérêts pour différentes facettes de la sexualité : entre 1974 et 1976, W. Pasini publie *Le sens de l'avortement* (en collaboration avec le sociologue Jean Kellerhals), *Désir d'enfants et contraception*, *Introduction à la sexologie médicale* (avec son collègue Georges Abraham), *Sexologie 1970-1973* (avec W. Geisendorf) et *Sexualité et gynécologie psychosomatique*. Gynécologie et sexologie se combinent en outre avec son orientation psychiatrique initiale et il publie au tournant des années 1980 un *Abrégé de médecine psychosomatique* en collaboration avec le psychiatre André Haynal, ainsi que *Éros et changement : le corps en psychothérapie* avec Antonio Andreoli.

L'ancrage disciplinaire de ces deux figures genevoises dans la gynécologie et la psychiatrie est représentatif des origines de la sexologie, dont la filiation est également bien illustrée par leur insertion dans les revues médicales romandes. Avant que la sexologie bénéficie de sa propre tribune au sein de ces revues, les recherches et articles ayant rapport aux questions de sexualité apparaissent en effet sporadiquement dans les champs de la gynécologie et de la santé mentale, ainsi également que de l'urologie. La revue *Médecine et Hygiène* publie ainsi, en 1965, trois articles sur la contraception aux États-Unis, cinq articles sur les méthodes contraceptives (pilule et stérilet) dans différents contextes géographique et un sur le planning familial dans le canton de Vaud en 1966, un bilan d'une recherche sur la fécondité et la

<sup>182</sup> Rieder Philippe (éd.), *À l'orée de la vie: cent ans de gynécologie et d'obstétrique à la Maternité de Genève*, Genève, Médecine et Hygiène; HUG, 2007.

<sup>183</sup> Soumille Suzy et Ninon Lagrange, *Portes ouvertes sur la santé familiale: 30<sup>ème</sup> anniversaire du CIFERN*, Genève, Direction de la santé publique, 1995. Cette recherche débouche en 1976 sur la publication par Jean Kellerhals et Willy Pasini de l'ouvrage *Le sens de l'avortement* publié aux éditions Georg à Genève.

contraception à Genève, un dossier sur l'homosexualité aux États-Unis et un sur les syndromes génitaux, parmi lesquels l'impuissance, dans un numéro consacré à l'urologie en 1967. Encore invisible sous cette appellation dans la littérature spécialisée l'année précédente, la sexologie fait son entrée parmi les disciplines présentes dans les principales revues médicales de Suisse romande en 1968, sous forme d'une leçon inaugurale intitulée « Actualité de la sexologie » et prononcée par Pierre-André Gloor, privat-docent à la faculté de médecine et médecin-adjoint de la policlinique psychiatrique universitaire de Lausanne<sup>184</sup>. À la suite de cette première apparition, la sexologie fait dès 1970 l'objet d'un dossier spécial tous les ans dans cette même revue, dont l'éditorial est écrit au départ par William Geisendorf puis par Willy Pasini et Georges Abraham qui incarnent tous deux l'essor de la discipline. Des articles ponctuels paraissent également au cours de la décennie 1970 dans la *Revue médicale de la Suisse romande* et dans la *Revue thérapeutique*. En 1974, deux ouvrages collectifs rassemblent les numéros spéciaux consacrés par *Médecine et Hygiène* à la sexologie depuis le début de la décennie<sup>185</sup>. Pionnier au sein de la littérature de ce champ, l'ouvrage *Introduction à la sexologie médicale* est qualifié par certains de « fondateur pour la pratique sexologique »<sup>186</sup>. Les médecins qui animent la recherche romande en sexologie tissent par ailleurs de nombreux liens à l'étranger, qui se concrétisent par la contribution fréquente de sexologues français ou québécois, par exemple, aux numéros consacrés à la sexologie. En 1975, à défaut de temps pour proposer eux-mêmes des articles, les Genevois publient des contributions de collègues du Québec pour le numéro spécial de sexologie dans la revue *Médecine et Hygiène*<sup>187</sup>. Une collaboration active s'établit également avec le Centre psychosocial universitaire dirigé par le professeur Garrone. Toutefois, en dépit du regroupement des publications de divers praticiens sous l'appellation de sexologie, cette dernière n'a pas le monopole des questions de sexualité dans la revue *Médecine et Hygiène*. On trouve ainsi, de 1970 à 1976, des articles relatifs à des problématiques sexuelles dans des numéros consacrés à la médecine psychosomatique, à l'hygiène mentale, à la psychiatrie ou encore à la médecine adolescente, sans qu'il y soit mentionné une quelconque collaboration avec les sexologues romands. Là encore, les réseaux internationaux sont actifs et l'on trouve des publications venues d'Italie, du Québec ou des États-Unis.

Dans la leçon inaugurale qu'il prononce en 1968, au mois de mai pour être précise, le professeur Gloor défend la nécessité de développer un enseignement de sexologie, même

---

<sup>184</sup> Gloor Pierre-André, « Actualités de la sexologie », *Médecine et Hygiène*, n° 839, 1968, p. 1053-1056. Psychiatre et psychanalyste, le professeur Gloor est l'un des fers de lance de la sexologie dans le canton de Vaud. Comme à Genève, la discipline s'y inscrit à la croisée de la psychiatrie et du planning familial. La configuration vaudoise diffère toutefois de la situation à Genève dans la mesure où les missions de planning familial et d'éducation sexuelle y sont toutes deux assurées par un même centre, Profa, dont P.-A. Gloor remplit également le rôle de superviseur de l'équipe d'éducation sexuelle. Sur l'histoire de Profa et de la sexologie dans le canton de Vaud, voir Cortolezzis Caroline et David Muheim, *Éducation sexuelle dans le canton de Vaud (1969-2001)*, Lausanne, Hospices cantonaux DUMSC: Institut universitaire romand d'histoire de la médecine et de la santé, 2002, p. 24 et 88.

<sup>185</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, *Introduction à la sexologie médicale*, Paris, Payot, 1974 et Geisendorf William et Willy Pasini (éd.), *Sexologie, 1970-1973*, Genève, Éd. Médecine et Hygiène, 1974.

<sup>186</sup> Brenot Philippe, *Histoire de la sexologie*, op. cit., p. 47.

<sup>187</sup> Pasini Willy, « Éditorial », *Médecine et Hygiène*, n° 1162, 1975, p. 1313-1314.

facultatif, pour les futurs médecins, afin de « ne plus laisser l'étudiant en médecine aborder seul certaines questions qui le sollicitent, et qui occuperont probablement une part croissante de son activité de praticien ou de spécialiste »<sup>188</sup>. Un souhait identique est exprimé à Genève où W. Geisendorf, alors doyen de la Faculté de médecine, introduit dès 1969 un enseignement de sexologie dont les psychiatres W. Pasini et G. Abraham sont les animateurs principaux. À Genève comme à Lausanne, le constat est le même d'une « insuffisance de la profession médicale à faire face à des demandes croissantes et à remplir de ce fait sa fonction traditionnelle consistant à rétablir une fonction déficiente (soit-elle sexuelle ou autre) »<sup>189</sup>. En l'absence d'une formation adéquate en matière de sexologie, « le médecin est généralement mal préparé non seulement à soigner les troubles de la fonction sexuelle, mais encore à les aborder dans l'entretien clinique »<sup>190</sup>. Brossant un panorama de l'offre d'enseignement de sexologie dans le monde au début des années 1970, W. Pasini souligne le retard européen relativement à la situation aux États-Unis, ainsi que les différences existant entre les pays quant à l'organisation de l'enseignement. Alors qu'aucun cours de sexologie n'est proposé en France, en Italie, en Espagne et au Portugal, l'Europe centrale et septentrionale fait état d'une offre légèrement plus fournie avec des enseignements en Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique, principalement suivis par les futur·e·s médecins, psychiatres, psychologues ou gynécologues<sup>191</sup>. Imputable, aux yeux des promoteurs de la sexologie, à certaines résistances du corps médical, le manque de connaissances et d'aptitude des médecins pour la prise en charge des difficultés sexuelles est encore accentué par la demande croissante des patient·e·s. L'instauration d'un enseignement de sexologie répond selon eux aux transformations sociales qui bouleversent la perception de la sexualité. C'est « face à l'importance croissante de la santé sexuelle en tant que phénomène social, face à la liberté sexuelle croissante due à la vente de contraceptifs et probablement à une nouvelle philosophie de l'existence, face à une nouvelle acceptation et parfois revendication du plaisir, qui dans une vision hédonique de la vie devient une alternative importante au traditionnel esprit de sacrifice »<sup>192</sup>, que prend sens la nécessité de dispenser aux futurs médecins des connaissances approfondies en matière de sexualité humaine.

Nul doute que le contexte international procure une source de légitimité supplémentaire à la démarche des initiateurs de la sexologie romande. L'Organisation Mondiale de la Santé s'empare en effet, également au début des années 1970, de la thématique de la sexualité et de son enseignement, ce que ne manquent pas de souligner les sexologues romands dans leurs publications. Deux rencontres internationales sont organisées en 1972 et 1974, auxquelles des sexologues genevois, parmi lesquels W. Pasini, participent<sup>193</sup>. La Faculté de médecine collabore activement avec l'OMS lors de la seconde en tant que co-organisatrice, renforçant

<sup>188</sup> Gloor Pierre-André, « Actualités de la sexologie », *op. cit.*, p.1056.

<sup>189</sup> Geisendorf William et Willy Pasini, *Sexologie, 1970-1973*, *op. cit.*, p.1.

<sup>190</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, *Introduction à la sexologie médicale*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>191</sup> Pasini Willy, « Nécessité d'un enseignement, situation dans le monde », in Abraham Georges et Willy Pasini (éd.), *Introduction à la sexologie médicale*, Paris, Payot, 1974, p. 95-104.

<sup>192</sup> Geisendorf William et Willy Pasini, *Sexologie, 1970-1973*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>193</sup> Pasini Willy, « Nécessité d'un enseignement, situation dans le monde », *op. cit.*, p. 95.

ainsi son rôle et son statut de pionnière dans le champ de la sexologie<sup>194</sup>. Forts de la légitimité conférée par l'entrée de la sexualité dans l'agenda des organisations internationales, les pionniers genevois intègrent progressivement des notions de sexologie dans le cursus de médecine, d'abord sous la forme de quelques heures annuelles dispensées lors des cours de gynécologie et consacrées à l'avortement, légal et clandestin, et aux méthodes de contraception, puis en accordant une place croissante « à la gynécologie psychosomatique et à la sexologie médicale ». Jusqu'à finalement atteindre une vingtaine d'heures par année. Mais cela reste insuffisant, c'est pourquoi, faute de pouvoir ajouter encore des heures, les professeurs et privat-docents impliqués mettent en place un séminaire facultatif de sexologie clinique, organisé au sein de la policlinique de gynécologie à raison d'une séance tous les quinze jours. Ce séminaire présente la particularité de reposer sur des méthodes interactives et notamment l'utilisation de la vidéo, permettant aux enseignants de présenter et discuter de cas concrets. Les animateurs se montrent satisfaits voire enthousiastes face au succès rencontré : soixante à cent personnes assistent régulièrement au séminaire et stimulent les discussions par de nombreuses questions<sup>195</sup>.

Une telle détermination à voir la sexologie prendre place au sein de la formation des médecins répond certes au souci d'améliorer les connaissances des praticiens et, partant, la santé de leurs patient·e·s, mais ce motif n'est pas suffisant. Il s'agit également de donner à la sexologie une véritable légitimité en tant que branche médicale porteuse de connaissances spécifiques pouvant et devant être transmises par l'enseignement. L'enjeu est bien lié ici au développement du savoir sur la sexualité ainsi qu'à sa transmission<sup>196</sup>. Dans l'éditorial du premier numéro de *Médecine et Hygiène* dédié à la sexologie, en 1970, le professeur Geisendorf conclut sa brève présentation des articles composant le dossier en insistant sur cet aspect : « Les articles suivants traitent, d'aussi remarquable façon, plusieurs chapitres de la sexologie réservés jusqu'ici à des revues très spécialisées ; on voit ainsi combien ces problèmes méritent d'être mis à la portée de tous les médecins, ce qui justifie l'essor d'un enseignement de la sexologie tel que nous avons tenté de l'entreprendre »<sup>197</sup>.

Au sein des éditoriaux, des préfaces ainsi que de certains articles rédigés par les sexologues genevois est développée une série d'arguments défendant la légitimité de la sexologie médicale comme activité de recherche, au-delà du seul enseignement. Ce souci de légitimation témoigne du statut encore incertain de la discipline ainsi que de sa jeunesse<sup>198</sup>. La

---

<sup>194</sup> Fonds Maurice Chalumeau, *Réunion du Conseil de Surveillance et de la Commission scientifique. Procès-verbal de la séance du 18 juin 1974 tenue dans le bureau du Pr. Geisendorf*, Genève, 2 juillet 1974. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>195</sup> Geisendorf William et Willy Pasini, « Le programme genevois d'enseignement », in Abraham Georges et Willy Pasini (éd.), *Introduction à la sexologie médicale*, Paris, Payot, 1974, p. 109-110.

<sup>196</sup> Porter Roy et Mikulás Teich, *Sexual knowledge, sexual science. The history of attitudes to sexuality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 1.

<sup>197</sup> Geisendorf, William, « Éditorial », *Médecine et Hygiène*, n° 939, 1970, p. 1778.

<sup>198</sup> Statut qui reste discuté à l'heure actuelle. Preuve en est par exemple l'affirmation d'une médecin, dans un ouvrage collectif portant sur *La sexualité dans les sciences humaines* en 1999, que « la sexologie [...] n'est pas une spécialité médicale » (Vilella Correa Marilena, « Quelques réflexions concernant le sexe, la sexualité et la

première raison justifiant l'existence et l'essor de la sexologie, déjà mentionnée ci-dessus, a trait au contexte social du tournant des années 1970. La société apparaît, aux yeux des pionniers genevois, comme marquée par des mutations décisives en matière de sexualité. Tout en nuanciant l'ampleur des changements effectifs dans les pratiques sexuelles, P.-A. Gloor affirme, dans sa leçon inaugurale de 1968, l'existence d'un processus de profonde mutation :

« [...] on pourrait aussi répondre, à certains d'entre nous qui se déclarent inquiets, que ces manifestations sexualisées et cette expression quelquefois tapageuse ne signifient pas, loin de là, que les conduites sentimentales et sexuelles de nos contemporains soient exposées à une rapide dégradation, pas plus qu'à une rapide amélioration, d'ailleurs ! Un des points les plus valables du travail considérable de *Kinsey* sur le comportement sexuel en Amérique est justement celui où il nous apporte des faits sur la grande inertie de ces conduites, d'une génération à une autre. Mais toute cette érotisation de notre vie moderne montre clairement la rupture d'un équilibre ancien et la marche d'une situation nouvelle et inconnue. »<sup>199</sup>

Face à cette nouveauté, le rôle du sexologue prend de l'importance et ce d'autant plus qu'il détient, depuis la fin des années 1940 et la publication des recherches de Kinsey d'abord et de Masters et Johnson ensuite, des connaissances perçues comme scientifiquement établies, ainsi que de nouvelles possibilités thérapeutiques. « [La sexologie] cherche à systématiser une nosographie de plus en plus adhérente à la clinique, de troubles qui sont loin d'être rares ou aléatoires puisqu'ils sont ceux auxquels tout médecin peut être confronté chaque jour », affirme le docteur Abraham dans l'éditorial du numéro de *Médecine et Hygiène* consacré à la sexologie en 1977 : « De là l'effort que la sexologie scientifique et médicale effectue pour systématiser aussi des traitements qui doivent fournir des preuves d'efficacité [...] »<sup>200</sup>. L'acquisition d'une plus grande légitimité suppose par ailleurs que la sexologie cesse de se limiter aux monstruosité, héritage des perversions étudiées par la *scientia sexualis* du XIX<sup>e</sup> siècle, pour s'intéresser aux « aspects normaux de la sexualité »<sup>201</sup>. Que recouvre exactement cette opposition entre pathologies graves et dysfonctionnements bénins? La « grande pathologie sexuelle » comprend, d'après W. Geisendorf et W. Pasini, « perversions, transsexualisme, prostitution, certaines formes d'homosexualité » par opposition aux petites dysharmonies pouvant exister au sein du couple<sup>202</sup>. Une catégorisation similaire se retrouve dans la structure de l'ouvrage *Sexologie 1970-1973* avec un chapitre consacré à la « sexopathologie mineure » qui comprend les difficultés sexuelles des couples et essentiellement les obstacles au coït (mariages non consommés, vaginisme, troubles de l'éjaculation) et un chapitre traitant de la « pathologie sexuelle » avec des contributions sur l'impuissance, la nymphomanie, l'homosexualité et le transsexualisme<sup>203</sup>.

---

différence sexuelle dans le discours médical », in Maria Andréa Loyola (éd.), *La sexualité dans les sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 75).

<sup>199</sup> Gloor Pierre-André, « Actualité de la sexologie », *op. cit.*, p. 1054. C'est nous qui soulignons.

<sup>200</sup> Abraham Georges, « Éditorial : Qu'en est-il de la sexologie médicale ? », *Médecine et Hygiène*, n° 1241, 1977, p. 1827.

<sup>201</sup> Geisendorf William et Willy Pasini (éd.), *Sexologie, 1970-1973*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>202</sup> Geisendorf William et Willy Pasini, « Le programme genevois d'enseignement », *op. cit.*, p. 108.

<sup>203</sup> Geisendorf William et Willy Pasini (éd.), *Sexologie, 1970-1973*, *op. cit.*, table des matières.

En dernier lieu, dans ce contexte qui paraît neuf, justifier le statut de la sexologie au sein de la médecine suppose, et cette idée revient fréquemment dans les publications, que les praticiens se préoccupent non plus exclusivement de la douleur mais également du plaisir. « La sexologie pousse aussi le médecin à ne plus se cantonner dans la pure approche de la souffrance, mais à entrevoir la confrontation avec le plaisir », écrit Georges Abraham en 1977<sup>204</sup>. Un an plus tard, la même idée revient : « Il ne suffit plus par conséquent en sexologie de soigner la douleur, de soigner la dysfonction, il faut aussi se soucier que la fonction permette le plaisir. De médecin de la douleur qu'il était, le sexologue doit devenir aussi médecin du plaisir »<sup>205</sup>. La réticence à s'intéresser au plaisir est invoquée pour expliquer certaines résistances du corps médical face à la sexologie. En réalité, quelle que soit la discipline médicale considérée, l'objectif du médecin réside dans le rétablissement d'un fonctionnement sain ou, autrement dit, dans le passage de la douleur à l'absence de douleur. La dimension sexuelle est donc bien ce qui distingue la sexologie des autres disciplines. La sexologie se démarque véritablement en ce qu'elle aborde le sujet délicat non seulement du plaisir, mais du plaisir sexuel. Aucun médecin n'éprouve en effet de gêne à prodiguer un traitement permettant à un·e patient·e de retrouver appétit, goût et plaisir de manger. Il n'en va pas de même avec le sexe. Ceci éclaire la démarche des sexologues qui réside précisément dans l'idée d'intégrer la sexualité et le plaisir sexuel au concept général de santé et d'assimiler la fonction sexuelle aux autres fonctions corporelles. Là encore, l'apport des travaux de Masters et Johnson est essentiel, comme l'exprime G.V. Laury, médecin et professeur associé à l'Université d'État Stony-Brook dans un éditorial intitulé « La sexualité et le médecin » en 1975 : « Il y a quelques années, un gynécologue W. Masters et sa future épouse V. Johnson ont démontré que les réponses sexuelles pouvaient être étudiées dans des conditions de laboratoire comme n'importe quelle fonction physiologique »<sup>206</sup>.

Un tel objectif d'assimilation de la sexualité à n'importe quel fonctionnement du corps trouve un appui dans les réflexions menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé. Au-delà même de cette assimilation, les rapports produits lors des rencontres de 1972 et 1974 prônent la reconnaissance du droit au plaisir et de la sexualité comme élément essentiel du bien-être des individus. Dans sa contribution consacrée à la situation internationale de l'enseignement sexologique, W. Pasini rappelle les résolutions adoptées lors des deux rencontres organisées par l'OMS en septembre 1972 et février 1974 :

« Lors du premier meeting de 1972 les participants avaient convenu que le concept de santé sexuelle devait inclure ces trois éléments de base :

---

<sup>204</sup> Abraham Georges, « Éditorial : Qu'en est-il de la sexologie médicale? », *op. cit.*, p. 1827.

<sup>205</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, « Éditorial : Sexologie et médecine en marche », *Médecine et Hygiène*, n° 1287, 1978, p. 1806.

<sup>206</sup> Laury, G. V., « Éditorial : La sexualité humaine et le médecin », *Médecine et Hygiène*, n°1155, p. 1057. Cet éditorial introduit un dossier consacré à l'hygiène mentale dont les articles adressent tous la sexualité (questions des parents sur le comportement sexuel des enfants, dysfonctions sexuelles, développement sexuel chez l'enfant, etc.). Il n'y a visiblement aucune participation des sexologues romands à ce dossier issu de recherches menées aux États-Unis.

1. La capacité de jouir et de contrôler le comportement sexuel et reproductif en accord avec l'éthique personnelle et sociale.
2. La délivrance de la peur, la honte, la culpabilité, les fausses croyances et les autres facteurs psychologiques pouvant inhiber la réponse sexuelle et interférer sur les relations sexuelles.
3. L'absence de troubles, de dysfonctions organiques, de maladies ou d'insuffisances interférant avec la fonction sexuelle et reproductive.

La consultation de 1974 a proposé une définition plus précise : *la santé sexuelle est l'intégration des aspects somatiques, affectifs, intellectuels et sociaux de l'être sexué de façon à parvenir à un enrichissement et un épanouissement de la personnalité humaine, de la communication et de l'amour.* »<sup>207</sup>

Une telle définition éclaire une autre spécificité de la sexologie, qui a trait à l'attention portée à plusieurs aspects de la santé humaine et non seulement au biologique. Pour les sexologues genevois Abraham et Pasini, la sexologie révèle la tension, inhérente à la pratique médicale, entre facteurs organiques et facteurs psychologiques :

« [La sexologie] est contrainte à se pencher sur des études méticuleuses concernant les hormones, la neuro-physiologie ou les effets de la vascularisation de la région génitale. Elle ne peut pas négliger les importantes contributions étiopathogéniques pour la constitution des troubles sexuels, dues à des dysfonctions métaboliques, à des lésions nerveuses ou à des apports toxiques. Mais elle ne peut pas non plus ne pas tenir compte des intrications constantes et déterminantes de la vie psychique et affective dans tout trouble sexuel. »<sup>208</sup>

La démarche sexologique, de l'avis de ses promoteurs, doit combiner les dimensions biologiques et psychiques et allier un intérêt à la fois pour la mécanique du corps et les rouages de l'esprit<sup>209</sup>. Il s'agit pour elle, si ce n'est de réconcilier, d'offrir un espace à des approches diversifiées (somatiques, organique, hormonale, comportementale, psychanalytique,...).

À la fois résultante de l'histoire de la discipline, dont la genèse s'inscrit au croisement de différentes spécialités médicales, et de la nature même de son objet, cette interdisciplinarité est largement revendiquée par les sexologues. Avec pour conséquence une certaine ambiguïté quant à la place qu'elle doit occuper au sein de la médecine. Tout en affirmant la nécessité de développer les connaissances sexologiques ainsi que leur transmission, les pionniers de la sexologie genevoise doutent toutefois que la création d'une spécialisation soit pertinente :

---

<sup>207</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, *Introduction à la sexologie médicale*, op. cit., p. 99-100.

<sup>208</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, « Éditorial : Sexologie et médecine en marche », op. cit., p. 1805.

<sup>209</sup> Elle rejoint en cela la perspective de la médecine psychosomatique, qui relie précisément le (dys)fonctionnement du corps à des facteurs psychiques. Arbisio Christine, Jean-Claude Arbousse-Bastide, Philippe Chanson et al., *La psychologie clinique. Tome 2. La psychologie clinique en dialogue*, Paris, Bréal, 2002, p. 194-201. Cette orientation de la médecine suscite un intérêt en Suisse romande, visible notamment au travers de la revue *Médecine et Hygiène* qui lui consacre plusieurs numéros (voir entre autres *Médecine et Hygiène*, n° 1042, 1973, p. 161-162).

« La sexologie est née comme confluent de différentes disciplines (endocrinologie, psychiatrie, gynécologie, urologie, vénéréologie, etc.). Elle est donc, dès sa naissance, interdisciplinaire et il n'est pas sûr qu'elle doive devenir une spécialité. Il nous semble souhaitable qu'elle reste une discipline affrontée par un groupe homogène, mais ayant une formation médicale polyvalente. »<sup>210</sup>

Cette ouverture s'étend non seulement à différentes orientations au sein de la médecine, mais également à d'autres champs que le médical. À l'intérêt pour les aspects biologiques et psychiques s'ajoute en effet une attention pour la dimension sociale et culturelle de la sexualité, déjà mentionnée dans la définition de l'OMS (*cf. supra*) :

« Influencée par des modèles, des rôles, des concepts collectifs, la sexualité paraît se structurer d'une façon déterminée plutôt que d'une autre, selon par exemple, que ces mêmes facteurs socio-culturels exigent d'elle une orientation reproductive ou bien érotique, un caractère davantage intime et individualiste ou bien plus communautaire et interindividuel. »<sup>211</sup>

Ceci se traduit par une collaboration étroite entre médecins et sociologues, et plus précisément par la réalisation de plusieurs recherches menées par des équipes composées de psychiatres, psychologues, gynécologues et sociologues. Willy Pasini et Jean Kellerhals collaborent ainsi pour la réalisation d'une enquête intitulée *Familles urbaines et fécondité* parue en 1975<sup>212</sup>, puis publient ensemble un ouvrage l'année suivante sur *Le sens de l'avortement*<sup>213</sup>. La dimension sociale figure également dans les ouvrages collectifs publiés, sous des titres qui parlent d'eux-mêmes : « Ambiguïtés sociales de la sexualité »<sup>214</sup>, « Mentalités sexuelles : Traditionalistes et contestataires »<sup>215</sup>, « Propos pour une philosophie de la sexologie »<sup>216</sup> ou encore « Statut culturel et vécu subjectif de la sexualité »<sup>217</sup>.

Interdisciplinarité, prise en compte du plaisir, extension du concept de santé à la dimension sexuelle, toutes ces caractéristiques contribuent à inscrire la sexologie, telle qu'elle est développée par ses pionniers genevois, dans une démarche réflexive quant au statut et à la pratique de la médecine. Le contexte des années 1970 dans lequel elle se développe n'y est pas étranger si l'on considère la profonde remise en question qui touche alors la médecine, surtout impulsée par la critique intellectuelle et militante qui émerge pour questionner ce qu'elle dénonce comme un processus de médicalisation, excessif et contraignant<sup>218</sup>.

<sup>210</sup> Geisendorf William et Willy Pasini (éd.), *Sexologie, 1970-1973, op. cit.*, p. 2.

<sup>211</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, « Éditorial : Sexologie, médecine et culture », *Médecine et Hygiène*, n° 1333, 1979, p. 1749-1750.

<sup>212</sup> Bassand Michel et Jean Kellerhals, *Familles urbaines et fécondité*, Genève, Georg, 1975.

<sup>213</sup> Kellerhals Jean et Willy Pasini, *Le sens de l'avortement. Étude psycho-sociologique*, Genève, Georg, 1976.

<sup>214</sup> Geisendorf William et Willy Pasini (éd.), *Sexologie, 1970-1973, op. cit.*

<sup>215</sup> *Idem.*

<sup>216</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, *Introduction à la sexologie médicale, op. cit.*

<sup>217</sup> *Idem.*

<sup>218</sup> Sur le concept de médicalisation, son émergence et la manière dont il a été abordé dans la littérature depuis les années 1970, voir Conrad Peter, « Medicalization and Social Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 18, n° 1, 1992, p. 209-232. Parmi les auteurs principaux ayant développé ces critiques, citons Foucault et ses travaux sur l'émergence de la clinique (Foucault Michel, *Naissance de la clinique... op. cit.*) ainsi que sur l'histoire de la folie (Foucault Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 2006 [1961]), ceux de Szasz, figure essentielle de l'antipsychiatrie (Szasz Thomas, *Fabriquer la folie*, Paris, Payot, 1976), ou encore ceux

Caractéristique supplémentaire de l'élaboration de la sexologie romande dans les années 1970, l'enthousiasme pour le développement de la prévention s'inscrit dans ce processus en renvoyant de manière évidente à la volonté toute politique d'encadrer la sexualité par le biais d'une prise en charge médicale. En effet, la médicalisation se définit comme un « processus au travers duquel la vie quotidienne est toujours plus assujettie à la domination, l'influence et la supervision médicales »<sup>219</sup>. En d'autres termes, il s'agit d'un mouvement d'extension du champ d'action et de pouvoir de la science médicale à des espaces auparavant considérés comme ne relevant pas de son activité. Le concept de médecine préventive, bien que largement antérieur aux années 1970 mais repris par les sexologues à cette période, cadre parfaitement avec ce processus, ainsi qu'avec la posture adoptée par les pionniers de la sexologie genevoise. En témoignent les mots de G. Abraham et W. Pasini en 1978 :

« [La sexologie] s'insère dans cette médecine en marche qui veut faire davantage que lutter contre la maladie-enemie, contre les microbes et le cancer. Une médecine devenue de plus en plus préventive. Des médecins décidés à être un peu moins 'missionnaires' pour se transformer en des experts en santé. Une médecine beaucoup moins préoccupée peut-être du 'primum non nocere', mais très soucieuse désormais du bonheur humain. En sexologie, laisser un couple en difficulté au moment où la fonction est tout simplement rétablie, c'est prendre le risque d'une guérison trop fragile. Puisqu'ici la guérison comporte un enrichissement de sa propre sexualité, même si celle-ci est obtenue par le passage à travers la maladie. Ceci signifie pour la médecine en général que soigner la maladie c'est faire encore une œuvre incomplète, puisque l'on peut et l'on doit soigner aussi la santé ou la prétendue santé. »<sup>220</sup>

On voit ici dans quelle mesure la sexologie, certes avec l'intention de favoriser la santé et d'humaniser sa pratique<sup>221</sup>, étend la portée de son savoir et de son action non plus seulement aux malades, ou aux pervers pour rappeler l'archéologie des catégorisations opérées, mais à tout un chacun puisqu'il est potentiellement toujours possible, et souhaitable, d'enrichir et d'améliorer sa sexualité. Pour Béjin, « en regard de la norme exigeante du céleste orgasme, nous sommes tous [...] des 'dysfonctionnants sexuels' virtuels ou actuels. Ce qui représente une extension non négligeable de la clientèle potentielle des sexologues [...] »<sup>222</sup>. L'extension de l'emprise médicale en amont de la dysfonction effective trouve son expression emblématique dans la promotion de la pédagogie et de l'information, par opposition avec les

---

d'Illich sur la médicalisation et l'« expropriation de la santé » (Illich Ivan, *Némésis médicale: l'expropriation de la santé*, Paris, Seuil, 1975).

<sup>219</sup> Zola I. K., *Socio-Medical Inquiries*, Philadelphia, Temple University Press, 1983, p. 295, cité dans Conrad Peter, « Medicalization... », *op. cit.*, p. 210.

<sup>220</sup> Abraham Georges et Willy Pasini, « Éditorial : Sexologie et médecine en marche », *op. cit.*, p. 1805.

<sup>221</sup> Alain Giami souligne à cet égard les connotations opposées attachées au concept de médicalisation selon la population concernée : « D'un côté, des médecins et des chercheurs [...] l'utilisent dans un sens positif. [...] Dans cette première acception, le terme de médicalisation de la sexualité est donc synonyme de progrès. De l'autre côté, le terme est employé par des sexologues, sexothérapeutes et psychothérapeutes dans un sens critique et péjoratif [...]. Parmi les tenants de cette seconde conception, on peut établir une deuxième distinction entre, d'une part, ceux et celles qui dénoncent la médicalisation de la sexualité en elle-même [...]; et, d'autre part, celles et ceux qui, s'ils ne remettent pas en cause la légitimité de la médicalisation [...], critiquent les phénomènes de surmédicalisation de la sexualité [...] » (Giami Alain, « La médicalisation de la sexualité : fausses questions et vrais enjeux », *Sexologies*, vol. 18, n° 4, 2009, p. 262)

<sup>222</sup> Béjin André, « Crépuscule des psychanalystes, matin des sexologues », *op. cit.*, p. 168.

traitements, voire la répression, qui s'exerçait auparavant en aval, sur celles et ceux qu'on diagnostiquait malades<sup>223</sup>. Ce passage d'une action répressive à une démarche préventive peut être rapproché du processus, décrit par Foucault à propos du XIX<sup>e</sup> siècle, en tant que transition d'un pouvoir souverain détenant un droit de mort sur ses sujets à un pouvoir visant au contraire à les faire vivre, en les disciplinant et en leur inculquant les « bons » comportements : « C'est sur la vie maintenant et tout au long de son déroulement que le pouvoir établit ses prises ; [...]. [...] Les disciplines du corps et les régulations de la population constituent les deux pôles autour desquels s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie »<sup>224</sup>.

### 2.2.2 Le legs de Maurice Chalumeau : une impulsion décisive pour la sexologie genevoise

La sexologie genevoise n'aurait jamais connu l'essor qui a été le sien sans l'apport décisif qu'a représenté le legs de sa fortune par Maurice Chalumeau. Décédé en 1970 sans héritier direct, il désigne l'Université de Genève comme seule récipiendaire d'un montant de plus de deux millions de francs, « à charge par elle d'utiliser la totalité de la succession à constituer une Fondation indépendante financièrement de cette Université, destinée uniquement à créer un Institut de sexologie dont l'esprit général aura un caractère purement scientifique »<sup>225</sup>. Ce procédé n'étant pas fréquent, le rectorat de l'époque s'interroge sur son aptitude à accepter une telle donation et se demande plus précisément, premièrement, s'il appartient à l'Université de développer des recherches en sexologie, deuxièmement, si les intentions et conditions formulées par M. Chalumeau sont compatibles avec les exigences scientifiques de l'Université et, troisièmement, comment devrait être concrètement réalisé cet institut de sexologie. Ayant validé la pertinence de mener des recherches sexologiques au vu de l'importance des problèmes qu'elles traitent et conclu que ces recherches bénéficieraient des conditions d'objectivité requises, le rectorat s'oriente vers une solution consistant à promouvoir et développer les activités déjà existantes à Genève dans le champ de la sexologie<sup>226</sup>. C'est pourquoi il invite le professeur Geisendorf, alors doyen de la Faculté de médecine et récent fondateur de l'Unité de gynécologie psychosomatique et de sexologie, à présider une commission destinée à penser l'organisation de cet institut. Composée de professeur·e·s issus des Facultés de médecine, de psychologie, de droit, de lettres et de sciences économiques et sociales, cette commission a pour fonction d'élaborer un projet de règlement. Plus d'un an après le début de ce processus, au terme des procédures de

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 169-170.

<sup>224</sup> Foucault Michel, *Histoire de la sexualité I... op. cit.*, p. 182-183.

<sup>225</sup> Tcheraz René, *Inventaire après décès de Monsieur Maurice Chalumeau*, 22 janvier 1971, p. 3. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>226</sup> Rudhart Jean, *Note aux membres du Rectorat concernant le testament Chalumeau*, 14 octobre 1970. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

vérification et de validation voulues par l'Université, le Fonds Maurice Chalumeau tient sa première séance officielle le 30 juin 1972<sup>227</sup>. Son règlement précise sa raison d'être et ses objectifs :

« [Le fonds] a pour objet la création d'un centre d'étude de sexologie [dont les objectifs sont notamment] :

1. Réunir une documentation générale et constituer une bibliothèque sur l'ensemble des problèmes de cette nature et tenir celle-ci à la disposition des personnes intéressées.
2. Susciter des enquêtes et encourager les recherches scientifiques relatives à la sexualité humaine considérée sous tous ses aspects, notamment psychologique, psychiatrique, médical, sociologique et juridique ; en publier les résultats et en assurer la diffusion.
3. Récompenser des auteurs d'œuvres relatives à cet objet.
4. Organiser des cours et des conférences destinés à éclairer les praticiens : médecins, juristes, sociologues, éducateurs, etc... et à informer le public. »<sup>228</sup>

Trois organes contribuent à mettre en œuvre ces objectifs. Le comité administratif compte au moins quatre personnes représentant les facultés de médecine, lettres et sciences économiques et sociales, choisies par le rectorat pour une durée de trois ans renouvelable. Il assure la gestion du Fonds et prend, sur proposition de la commission scientifique, les décisions générales relatives au budget et au programme. La commission scientifique, désignée par le comité administratif et comprenant au moins trois de ses membres dont un représentant de la Faculté de médecine, est chargée de proposer des projets au comité administratif puis de mettre en exécution les décisions arrêtées par ce dernier. Troisième organe, le conseil de surveillance est composé de trois personnes désignées personnellement par M. Chalumeau pour suivre les activités du Fonds et s'assurer qu'elles correspondent bien à ses instructions et souhaits<sup>229</sup>. À partir de juin 1972, comité administratif, commission scientifique et conseil de surveillance se réunissent régulièrement deux fois par année. Le déroulement de ces réunions, tel qu'il est révélé par les procès-verbaux, est presque toujours le même. Les membres de la commission scientifique exposent leurs activités de recherche, relatent leur participation à des conférences et congrès internationaux et proposent de nouvelles lignes de recherche à soutenir financièrement. Parmi les membres de cette commission, W. Pasini et J. Kellerhals apparaissent comme les plus actifs. Déjà en 1971, lors du travail de la commission d'études, J. Kellerhals avait élaboré une synthèse des orientations de recherche auxquelles le Fonds pourrait contribuer. Partant de l'idée que la meilleure stratégie consistait à reprendre et amplifier les perspectives de recherche déjà existantes au sein des secteurs les plus engagées

---

<sup>227</sup> Fonds Maurice Chalumeau, *10 ans. Fonds universitaire Maurice Chalumeau*, [s. d.], p. 2. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>228</sup> Fonds Maurice Chalumeau, *Règlement*, [s. d.], p. 1. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>229</sup> *Idem.*

dans le champ de la sexologie à l'Université de Genève, à savoir essentiellement la médecine et la sociologie, il suggérait deux pistes : d'un côté, jeunesse et sexualité, et de l'autre, avortement, contraception et éducation sexuelle<sup>230</sup>. La première thématique, en dépit de l'enthousiasme qu'elle suscite, notamment de la part des membres du conseil de surveillance qui soulignent à quel point elle entre dans les intentions du légataire, est progressivement abandonnée en raison de sa réalisation difficile et des obstacles qu'elle rencontre. Le procès-verbal de la séance du 15 juin 1973 fait état de la difficulté « de trouver un échantillon de mineurs sans se heurter à des résistances passionnelles de la part des parents ou des autorités scolaires »<sup>231</sup>. Renonçant donc à étudier cette population, J. Kellerhals se tourne vers la question de la formation du couple et développe, avec le soutien financier du Fonds Maurice Chalumeau, une recherche longitudinale sur l'évolution d'un échantillon d'un millier de jeunes couples après leur mariage. Inscrite de plein pied dans le courant de la sociologie de la famille, cette thématique constituera l'un des piliers de la carrière académique du professeur Kellerhals. Les travaux sur l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle, qui avaient déjà débuté sous l'égide du professeur Geisendorf dans le cadre de l'Unité de gynécologie, ne rencontrent en revanche pas de problèmes particuliers et sont activement poursuivis. En 1982, à l'occasion des dix ans du Fonds Maurice Chalumeau, une plaquette retrace les principales réalisations ayant bénéficié de son soutien et énumère les recherches et publications qu'il a, totalement ou partiellement, financées :

- W. Pasini et coll. : *Sexualité et Gynécologie Psychosomatique*. Masson, Paris, 1974.
- W. Pasini : *Désir d'enfant et contraception*. Casterman, Paris, 1975.
- J. Kellerhals, W. Pasini : *Le sens de l'avortement*. Éd. Georg, 1976.
- J. Kellerhals, J. F. Perrin, G. Steinauer-Cresson, L. Voneche, G. Wirth : *Mariages au quotidien*. Ed. P. M. Favre, Lausanne, 1982.
- J. Kellerhals : Divers articles dans les revues suisses et françaises de sociologie sur les problèmes conjugaux et le divorce et sur l'image populaire de l'amour.
- C. Garin : Étude préliminaire sur les rapports entre la nudité, le vêtement et la sexualité.
- Ph. Robert, Th. Lambert, Cl. Faugeron : *Images du viol collectif et reconstruction d'objet*. Coll. « Déviance et Société », Méd. et Hygiène, Genève, 1977.
- Ginette Grisel, Agnès Contat, Véronique Reymond : Plusieurs recherches et publications sur les thérapies psycho-corporelles dans les dysfonctions sexuelles et les algies pelviennes.<sup>232</sup>
- M.C. Beck : Les hommes face à l'avortement.
- A. Tahrat : Répercussions psycho-sexuelles des stérilisations féminines.
- G. Charbonnier : Sexualité de l'homme pendant la grossesse. Enquête et cas cliniques.
- A. Courvoisier : Dimensions psychosexuelles de l'échographie obstétricale.<sup>233</sup>

<sup>230</sup> Kellerhals Jean, *Propositions de J. KELLERHALS, professeur suppléant au Département de sociologie, concernant le legs « Chalumeau »*, 22 février 1971. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>231</sup> Fonds Maurice Chalumeau, *Procès-verbal de la séance du 15 juin 1973*, 22 juin 1973, p. 2. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève. Une telle difficulté à travailler sur la population jeune tranche avec le cas français où est menée dès le début des années 1970 la première grande enquête sur les pratiques sexuelles, laquelle, tout en se focalisant sur la sexualité hétérosexuelle et conjugale, fait état d'une attitude positive et ouverte face à la sexualité des jeunes et à l'évolution des normes et des comportements au sein de la jeunesse (Simon Pierre *et al.*, *Rapport sur le comportement sexuel des Français*, Paris, Julliard et Charron, 1972).

<sup>232</sup> Ces recherches et celles qui suivent dans la liste n'ont pas fait l'objet de publications mais ont été réalisées grâce à l'appui du Fonds Chalumeau.

En marge des recherches et des publications, le Fonds Maurice Chalumeau permet également à ses bénéficiaires de financer de multiples voyages, conférences et séjours d'études à l'étranger. W. Pasini et son collègue psychiatre et sexologue G. Abraham se rendent à plusieurs reprises aux États-Unis, notamment dans le but de visiter des cliniques où se pratiquent des thérapies sexuelles. Les membres de la commission scientifique participent à des congrès de sexologie et sont fréquemment conviés dans des universités européennes pour y dispenser cours et séminaires. En décembre 1976, « le Dr. Pasini rappelle la reconnaissance internationale au centre de sexologie de Genève [sic], car celui-ci a reçu en 1976 20 demandes écrites et plusieurs demandes verbales de la part de médecins étrangers en vue de faire des stages de formation à Genève »<sup>234</sup>. Au-delà de la seule sphère académique, les sexologues genevois interviennent en outre dans les médias, radio et télévision, dont par exemple l'émission *Temps Présent*.

L'apparition inattendue du legs de Maurice Chalumeau dans le paysage de la sexologie genevoise a sans doute constitué un facteur essentiel de son développement, offrant une source de financement privilégiée et stimulante pour les travaux du groupe relativement restreint de ses bénéficiaires, et suscitant de plus la création d'un point de rencontre et de synergie capable d'engager une véritable dynamique. Son impact est indiscutable, de même que la motivation dont font preuve ses animateurs et bénéficiaires.

Au sein de l'historiographie, quasi inexistante, de la sexologie genevoise et romande, le manque de connaissances relatives à l'organisation et au fonctionnement internes du Fonds Maurice Chalumeau n'est rien par rapport au silence presque complet sur le donateur et ses intentions. Silence certainement dû à la discrétion du légataire lui-même dont le testament, aux dires de la presse lors de la création du Fonds, a beaucoup surpris : « Maurice Chalumeau est mort à Genève, le 6 juin 1970, à l'âge de 68 ans. [...] Ses obsèques furent discrètes. [...] Quelques jours plus tard, ses connaissances, et ce qui lui restait de parenté, découvraient son testament. Les uns furent choqués, les autres demeurèrent stupéfaits »<sup>235</sup>. Pourquoi avoir désigné l'Université de Genève comme héritière? Pourquoi une telle volonté de faire émerger un institut de sexologie? Dans un codicille de 1965<sup>236</sup>, il écrit : « Considérant qu'une résolution inexorable [sic] se produit dans les mœurs et va s'accroissant dans l'ensemble des pays occidentaux et que d'autre part une information strictement objective fait le plus souvent défaut dans ce domaine, j'ai pensé être utile à chacun en suscitant la création d'un institut de

<sup>233</sup> Liste reproduite selon celle qui figure dans la plaquette commémorative des dix ans du Fonds (Fonds Maurice Chalumeau, *10 ans. Fonds universitaire Maurice Chalumeau*, [s. d.], p. 5-6. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève).

<sup>234</sup> Fonds Maurice Chalumeau, *Procès-verbal de la séance du 17 décembre 1976*, 4 janvier 1977, p. 1. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>235</sup> « L'affaire Chalumeau », *L'Illustré*, 22 juillet 1971, 51<sup>e</sup> année, n° 30, p. 10.

<sup>236</sup> Le testament compte un premier document rédigé en 1963 et cinq codicilles ajoutés entre 1963 et 1969.

sexologie humaine »<sup>237</sup>. Le manque d'objectivité qu'il souligne est son principal souci et il précise plus loin : « Si je réclame une information strictement objective, positive et scientifique si je veux que la documentation soit valable, c'est qu'en ces matières les traditions, les préjugés et même les dogmes prétendus scientifiques submergent encore les vieilles générations, consciemment ou inconsciemment »<sup>238</sup>. Aux théories et aux traditions morales et religieuses, il veut opposer une démarche strictement positiviste, basée sur l'établissement d'hypothèses devant être éprouvées et vérifiées empiriquement. À cet égard, il réfute non seulement la morale et les traditions mais également les thèses non avérées de la psychanalyse « [...] telle que l'origine psychogènes [sic] des variantes de l'instinct sexuel, qui n'est qu'une hypothèse de travail à vérifier par les strictes méthodes de la science »<sup>239</sup>. Adoptant une perspective qui n'est pas sans rappeler celle de Kinsey, il refuse de recourir *a priori* à tout jugement moral ou idéologique pour définir les frontières du bien et du mal et prône un raisonnement basé sur l'étude des conséquences concrètes des actions, mesurées à l'aune du bien-être général. Pour lui, « [...] la science établit des faits empiriquement et [...] n'est pas en mesure d'y découvrir un idéal normatif quelconque. [...] Ainsi toute conséquence qui ajoutera à la somme de bonheur personnel sans diminuer sérieusement celle des autres justifiera sa cause »<sup>240</sup>. C'est au final vers une plus grande liberté que doit tendre le raisonnement scientifique débarrassé des considérations morales surannées : « Les uns et les autres, préoccupés de faire régner une plus grande justice et un plus grand amour entre les hommes, mettent le bon sens au dessus de leurs habitudes mentales et de leurs réactions instinctives et préparent une évolution de l'opinion publique vers une conception plus libérale des relations sexuelles. On cessera notamment de les tenir pour condamnables en soi, pour autant qu'elles n'attendent pas au bien-être général »<sup>241</sup>. Un dernier codicille, rédigé en 1969, précise encore davantage ses attentes, jusqu'alors exprimées de manière très neutre. Prenant acte de l'introduction d'un enseignement de sexologie à l'Université de Lausanne, l'auteur du testament juge « utile de laisser aux Lausannois les problèmes pratiques que doivent résoudre les psychologues, en général d'ordre médical, et de se vouer surtout aux cas plus délicats d'intersexualité psychique et aux autres anomalies qui font l'objet, par exemple, du livre du Dr Lars Ullerstam 'Les minorités érotiques' (Pauwert 1965) »<sup>242</sup>. Maurice Chalumeau ajoute

---

<sup>237</sup> Chalumeau Maurice, *Codicille olographe*, 23 décembre 1965. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève.

<sup>238</sup> *Idem.* Maurice Chalumeau renvoie ici à l'ouvrage *La sexologie*, du docteur A. Hesnard, qu'il considère comme une référence en matière d'analyse et de présentation objectives et scientifiques des questions relatives à la sexualité (Hesnard A., *La sexologie*, Paris, Payot, 1959).

<sup>239</sup> *Idem.*

<sup>240</sup> *Idem.*

<sup>241</sup> *Idem.*

<sup>242</sup> Chalumeau Maurice, *Codicille olographe*, 26 juin 1969. Archives du Fonds Maurice Chalumeau (non inventoriées), Genève. L'ouvrage auquel il est ici fait référence traite divers types de pratiques sexuelles alors communément considérées comme des déviations : inceste, exhibitionnisme, pédophilie ou encore homosexualité. Son auteur le présente comme « un plaidoyer pour les minorités érotiques ». Il poursuit l'objectif de redonner une certaine légitimité à des comportements jugés pervers ou inférieurs, en les réinscrivant dans une lecture en termes de satisfaction de pulsions humaines élémentaires. Sans aller jusqu'à réhabiliter l'inceste ou la pédophilie, l'auteur préconise une attitude d'ouverture face aux pratiques sexuelles minoritaires et se montre particulièrement éclairé en matière d'homosexualité. À son avis, « il faudrait se demander [...] si cette séduction

que l'institut aura pour principes directeurs de « considérer que l'un des droits essentiels de l'homme est de disposer de son corps sans être brimé dans ses instincts. [Et en] conséquence [de] tenter d'exclure les délits sexuels du droit pénal, sauf usage de la violence à la transmission de maladies [sic] »<sup>243</sup>. Sans oser ou vouloir le formuler explicitement, Maurice Chalumeau plaide assurément en faveur d'une plus grande tolérance à l'égard des homosexuels. Mais, loin de toute polémique ou revendication, le ton de son testament révèle son espoir de voir la science légitimer cette orientation sexuelle.

Il se montre plus explicite et virulent dans une lettre adressée au pasteur Maurice Rey en 1959, en réaction aux propos tenus par ce dernier dans l'émission *Le courrier du cœur* diffusée par la Radio suisse romande<sup>244</sup>. Manifestement très critique quant à l'institution religieuse bien que conscient de son pouvoir, il affirme au pasteur :

« Vous êtes, Monsieur, le porte-parole des Églises locales et vous en professez les doctrines morales. Votre prise de position publique me laisse supposer que vous représentez aussi l'opinion officielle, tout au moins celle qui s'exprime par le Code pénal. Ainsi vous êtes à la fois la Majorité et la Tradition, le Dogme et l'Autorité. Ce sont les quatre piliers de l'ignorance. »<sup>245</sup>

Face à ces positions qu'il juge inacceptable, Maurice Chalumeau prône ici encore le recours à la science et à l'empirie : « [...] j'appelle mensonge (et je pèse mes mots) toute assertion dépourvue de preuves et toute tentative de nous abuser sur la vérificabilité de ces preuves à l'aide de métaphysiques imbéciles. Le temps des idéologies invérifiables est révolu. Nous sommes à l'heure de la Vérité »<sup>246</sup>. L'essentiel de l'argumentation de M. Chalumeau repose sur l'affirmation que « l'homosexualité est un phénomène naturel »<sup>247</sup> qui s'inscrit dans le développement biologique de certains individus dès avant leur naissance. Cette explication de l'origine de l'homosexualité lui permet de discréditer « l'opinion de certains psychanalystes doctrinaires, qui imaginent de leur donner une origine affective, laquelle serait déclenchée par un choc infantile. [...] une influence externe n'y est pour rien. Le mythe de la contagion rejoindra donc celui de la nocivité de la masturbation »<sup>248</sup>. Il est évident à ses yeux que l'homosexualité n'entraîne aucune conséquence négative ni à l'échelle des individus, ni à celle de la société et qu'il n'y a pas lieu d'interdire ou de condamner ces pratiques. Au contraire, le maintien du tabou à leur égard constitue un lourd fardeau transmis aux jeunes générations, « qui en garde[nt] une empreinte indélébile, généralement sous forme

---

ne pourrait pas être la source d'un grand bonheur pour celui qui est séduit, car elle élargit ses perspectives de jouissance à un nouveau sexe qui est mis à sa disposition » (Ullerstam Lars, *Les minorités érotiques*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1965, p. 175).

<sup>243</sup> *Idem.*

<sup>244</sup> « L'affaire Chalumeau », *L'Illustré*, 22 juillet 1971, 51<sup>e</sup> année, n° 30, p. 13. Cet article est, avec la lettre envoyée au pasteur par M. Chalumeau, la seule trace accessible relative à cet épisode.

<sup>245</sup> Chalumeau Maurice, lettre adressée au pasteur Maurice Rey, [s. d.], p. 1. Fonds RK (non inventorié), Genève.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>248</sup> *Idem.*

d'inhibitions pénibles et de sentiments de culpabilité »<sup>249</sup>. M. Chalumeau résume et conclut sa missive de manière virulente :

« Hier au pinacle, les défenseurs de la morale traditionnelle se trouvent mis aujourd'hui au banc des accusés. Il serait donc indiqué qu'ils se taisent, pour mieux réfléchir à leurs erreurs, et que, vaticinant au nom d'idéologies gratuites et contestées, ils mettent une sourdine à leurs jugements de valeur arbitraires. Il faudrait aussi qu'ils cessent d'encourager la persécution de nombre de leurs semblables et de leur rendre la vie impossible. On voudrait aussi qu'ils se souviennent que là où il n'y a pas de lésé, il n'y a ni faute, ni délit. »<sup>250</sup>

De manière peu surprenante, son interlocuteur ne se montre que peu sensible à cet argumentaire qu'il qualifie d'« affirmations gratuites » et, sollicité au même moment par un homosexuel le pressant de l'aider, il l'exhorte à l'abstinence définitive, réponse qui révolte une fois encore Maurice Chalumeau<sup>251</sup>.

Ces éléments apportent une lumière nouvelle sur le contexte de la fin des années 1960, ainsi que sur la personnalité de Maurice Chalumeau. Ils font état de sa confiance dans la démarche scientifique comme voie d'accès pour la reconnaissance et la légitimation de l'homosexualité, espoir que ne semble pas ternir le regard critique qu'il darde sur certaines orientations médicales comme la psychanalyse. Confrontées à son souhait de voir émerger, grâce à la création d'un institut de sexologie, des recherches empiriques portant sur les minorités sexuelles, les publications financées par le Fonds Maurice Chalumeau, orientées pour l'essentiel vers des questions de reproduction (avortement, contraception, mariage, *cf. supra*) donnent l'impression d'un certain décalage, voire d'un décalage certain. Cet écart reflète sans doute les difficultés causées par un contexte social et culturel fortement empreint du modèle hétérosexuel, de même peut-être que les réticences des protagonistes et bénéficiaires du Fonds Maurice Chalumeau à s'engager dans des recherches sur des objets encore perçus comme illégitimes, voire dangereux.

Toutefois, les sexologues romands ne publient pas que les ouvrages précités au cours de la période qui nous intéressent. Ils sont également les auteurs d'un grand nombre d'articles qui paraissent dans des ouvrages collectifs et des revues médicales. La thématique de l'homosexualité n'en est pas absente. Plusieurs articles lui sont consacrés sans toutefois qu'une position consensuelle se dégage, que ce soit d'un point de vue théorique, nosographique, éthologique, clinique ou encore thérapeutique. Nul doute que tou-te-s les auteurs qui abordent cette thématique se revendiquent de l'objectivité scientifique chère à l'esprit du testateur, mais les postulats et les conclusions formulées à l'égard de l'homosexualité comme d'autres questions sexuelles se révèlent néanmoins très divers et parfois contradictoires.

---

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>251</sup> « L'affaire Chalumeau », *L'Illustré*, 22 juillet 1971, 51<sup>e</sup> année, n° 30, p. 12.